



OFFICE OF THE PRESIDENT
CABINET DU PRÉSIDENT

Le 8 mars 2004

L'honorable Reginald Alcock, C.P., député
Président du Conseil du Trésor et ministre responsable
de la Commission canadienne du blé
Chambre des communes
Salle 649-B, Édifice du Centre
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Objet : Nominations des juges à la Cour suprême du Canada

Monsieur le Ministre,

Suite à ma lettre adressée au premier ministre, dont un exemplaire vous a été envoyé par télécopieur ce matin, je vous présente la proposition de l'ABC au sujet du processus de nomination des juges à la Cour suprême du Canada. Cette proposition pourrait vous être utile dans le cadre des délibérations entourant cette question cruciale.

La Proposition

Le premier ministre nommerait un Comité consultatif spécial chaque fois qu'un poste doit être comblé à la Cour suprême du Canada (CSC). La composition de ce comité serait analogue à celle des comités consultatifs concernant les nominations à la magistrature fédérale, c'est-à-dire qu'il comprendrait des membres de la communauté juridique et du public. Il se composerait de représentantes et représentants du ministre fédéral de la Justice, du procureur général, du juge en chef et du barreau dans le ou les ressorts d'où proviendrait le candidat ou la candidate. Le président national de l'Association du Barreau canadien en ferait également partie. La structure de ce comité différerait du modèle en vigueur en ce qu'il comprendrait quatre députés élus parmi et par les membres du Comité permanent de la Chambre des communes de la Justice et des droits de la personne. Ce Comité consultatif spécial adresserait ses recommandations au premier ministre et il serait tenu aux mêmes obligations de confidentialité que celles imposées au système actuel des comités, qui jusqu'à maintenant a toujours bien servi le Canada et doit être impérativement préservé.

500 - 865 Carling, Ottawa, Ontario Canada K1S 5S8

Tel/Tél. : (613) 237-2925 Toll free/Sans frais : 1-800-267-8860 Fax/Télécop. : (613) 237-0185
Home Page/Page d'accueil : www.cba.org E-Mail/Courriel : info@cba.org

La justification

L'importance d'une transparence accrue devrait être inhérente au processus de nomination des juges de la Cour suprême du Canada, et non pas être imposée aux candidats et candidates à titre individuel. Les risques potentiels posés à l'indépendance de la magistrature découlent du fait d'obliger les juges à justifier leurs opinions et décisions, et non pas du processus ni des critères servant à les sélectionner. En réalité, le processus devrait être essentiellement axé sur la façon dont on évalue les candidats et candidates et les critères servant à les sélectionner. En aidant le public à mieux connaître le système, on clarifie dans l'opinion publique la méthode et les critères de nomination de leurs juges, ce qui à long terme pourrait atténuer le malaise qui règne dans notre système actuel.

Qui plus est, pour faire écho à l'engagement du premier ministre de réduire le déficit démocratique dans le domaine des nominations à la Cour suprême, il est nécessaire d'inclure la participation des parlementaires au processus.

Cette proposition :

- Fait écho au but du premier ministre d'inclure la participation des parlementaires au processus de nomination des juges à la Cour suprême.
- Reflète le caractère unique de la Cour suprême au Canada en tant que tribunal de dernier recours. Alors que tous les juges du Canada créent ensemble le droit et bénéficient de la possibilité de devenir ou non des activistes, les juges de tribunaux inférieurs, ce qui comprend aussi les juges des tribunaux d'appel, sont liés par la règle du précédent d'une façon différente des juges de la Cour suprême. Leur capacité de créer le droit a ainsi une portée plus restreinte et elle est toujours sujette à appel à la Cour suprême. L'intérêt public envers une implication du Parlement dans le processus de nomination des juges est donc mieux desservi par une intervention au niveau de la Cour suprême.
- Ajoute la participation des parlementaires au processus sans perdre ou compromettre l'intégrité du système actuel qui fonctionne bien, a mené à d'excellentes nominations et est perçu, à l'échelle internationale, comme étant un modèle.
- Assure une totale transparence en ce qui concerne les critères et le processus de nomination à la Cour suprême.

Je suis conscient que ce modèle proposé ne sera peut-être pas celui privilégié par le premier ministre. Je vous prie d'accepter l'offre de l'Association du Barreau canadien de vous aider dans le cheminement de cette décision des plus importantes.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



F. William Johnson, c.r.